



DTG toujours possible ?

Par JG CS 06

Bonjour à tous

Je souhaite savoir s'il est toujours possible de faire uniquement un DTG au lieu d'un PPPT dans les copropriété ou il n'y a pas de services techniques communs, à savoir pas d'ascenseur, pas de chauffage collectif, et eau individuelle.

Bien que le PPPT soit obligatoire, le DTG aurait pour but uniquement un diagnostic structurel, analyse du bâti comme les balcons par exemple.

Merci de votre expertise
cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est possible :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049398074]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049398074[/url]

Mais méfiez vous des fausses économies en additionnant plusieurs petites prestations au lieu d'une étude globale.

Par JG CS 06

Bonjour yapasdequoi

Toujours parfait dans le détail, merci pour votre réponse et votre commentaire et désolé pour le retard.

Bonne journée
cordialement

Par yapasdequoi

Pas de souci. Avec plaisir.